

**DÉPARTEMENT DES
LANDES
SBVL**

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 01

Votants : 27

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 27 Septembre 2024 à 09h30.

Sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques, Président.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Septembre, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal-Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques.

Délégués titulaires présents :

M. BARGELÉS Lionnel, M. BERGERAS Alain, M. BERNADET Pascal, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. DANÉ Jean-Jacques, M. DAVANTÈS Jean-Charles, M. DUMAS Fabrice, M. DUTREUILH Damien, M. GARBAY Alain, M. LABAT Léopold, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LALANNE Guillaume, Mme LANUQUE Véronique, M. LESGOURGUES Régis, M. LOCARDEL Gérard, M. LUBET Alain, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MOLLES Christian, Mme OMICIUOLO Chantal, M. PEDEGERT Alain, M. POUBLAN André, M. VIDAUCOSTE Sébastien

Délégués suppléants présents :

M. BACHERÉ Robert, M. GUICHENEUY Hervé, M. LESCOASTREYRES André, M. NOVEMBRE Philippe,

Délégués titulaires excusés :

M. BARRY Hervé, Mme BERGEZ Florence, M. BRUNET Gilles, M. CAPERAN Michel, M. CARRERE Christian, M. CASTEL Philippe, M. CASTET Pascal, M. CRABOS Robert, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DULAYET Maurice, M. DUVIGNAU Philippe, Mme ERIDIA Martine, M. LABORDE Philippe, M. LAFFITTE Philippe, M. LALANNE Philippe, Mme PEGUILHE Isabelle, M. VIGNES Jean-Claude,

Délégués suppléants excusés :

M. BOURDE-BARRERE Vincent, M. LANOT Hervé, M. LANSAMAN Etienne, M. LAULHE Jean-Luc, M. TUCOU Max,

Délégués titulaires absents :

M. COUBLUCQ Laurent, M. DARRIBERE Didier, M. DUIZIDOU David, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. LARROUTURE Thierry, M. LAURETET Denis, M. MARQUIS Christophe, Mme PEYSALLE Florence, M. SAKELLARIDES Didier, M. SOUSTRA Thierry, M. TONON Philippe

Délégués suppléants absents :

Mme DARRIOUMERLE Corinne, M. DARTIGUELONGUE Thierry, Mme DESCLAUX Christelle, Mme HAU Corinne, M. HUSTET Hervé, M. PRAT Jean-Bernard,

Pouvoirs : M. DUVIGNAU Philippe donne pouvoir à M. André POUBLAN

Secrétaire de séance : M. CAYRAFOURCQ Frédéric

Date de convocation : 19 septembre 2024



DEL2024-24 : Demande de subvention dans le cadre de l'étude pour l'élaboration du futur programme pluriannuel de gestion

VU les règles applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi de l'article L.5711-1 à l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

CONSIDERANT l'arrêté inter-préfectoral N° 40-2018-00179 portant déclaration au titre de l'article L.214-3 et déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement concernant la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant des Luys,

CONSIDERANT que le Syndicat du bassin versant des Luys a lancé une consultation au mois de juin 2024 pour la réalisation d'une étude de réflexion sur l'élaboration du nouveau programme pluriannuel permettant d'intégrer de nouvelles thématiques.

Il y a donc lieu de délibérer sur les demandes de subventions afférentes à l'élaboration de ce nouveau programme pluriannuel

En effet, il convient de préciser le plan de financement prévisionnel pour chaque partenaire financier appelé et ainsi solliciter l'intervention financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département des Landes et de la Région Nouvelle Aquitaine, comme suit :

	Prévisionnel Subventions DEPARTEMENT DES LANDES (Montant TTC)	Prévisionnel Subventions AEAG (Montant TTC)	Prévisionnel Subventions REGION NOUVELLE AQUITAINE (Montant TTC)	Restant à charge SBVL (Montant TTC)
TAUX D'AIDE	12.5%	47.5%	20%	20%
Etude de réflexion sur l'élaboration du nouveau PPG	20 805.03 €	79 059.114€	33 288 .048 €	33 288.048 €
TOTAUX	20 805.03 € TTC	79 059.128 € TTC	33 288.048 € TTC	33 288.048 € TTC
Coût total de l'opération	166 440.24 € TTC			

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : De valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour cette opération,



Article 2 : De solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département des Landes et la Région Nouvelle Aquitaine pour leur participation financière au titre de l'étude de réflexion sur l'élaboration du nouveau programme pluriannuel,

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Frédéric CAYRAFOURCQ

Le président,
Jean-Jacques DANÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.